



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture  
Direction du cabinet et de la sécurité  
Service interministériel de défense et de protection civile  
Affaire suivie par : Cécile Agogue  
Tél : 02 97 54 86 07  
[cecile.agogue@morbihan.gouv.fr](mailto:cecile.agogue@morbihan.gouv.fr)

Vannes, le 12 FEV. 2015

**COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION  
DU DEPOT DE MUNITIONS DE COËTQUIDAN-MONTERVILY (COMMUNE DE BEIGNON)  
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2014 – 14H30 – MAIRIE DE BEIGNON**

Participaient à cette réunion placée sous la présidence de **M. DELMON**, directeur de cabinet du préfet du Morbihan :

**Collège administration :**

**M. GANNE**, SDIS du Morbihan  
**Mme LE THENAFF**, DDTM du Morbihan  
**M. BERNAILLE**, représentant de l'inspection des installations classées de la défense  
**LTN PONCIN**, chef de la section munitions de Coëtquidan – EP Bretagne

**Collège collectivités territoriales :**

**M. JOSSE**, maire de BEIGNON  
**M. MULLER**, conseiller municipal de Beignon (suppléant)  
**M. MARTIN**, maire de CAMPENEAC

**Collège exploitant :**

**Mme GUILLAUME**, EP Mu Bretagne (suppléante)  
**M. DAVID** EP Mu/SMu Coëtquidan (suppléant)

**Collège riverains :**

**M. PEGEAUD**, représentant de l'association « Eau et rivières de Bretagne »

**Collège salariés :**

**SGT LE CAIN**, EP Mu Bretagne/SMu Coëtquidan  
**M. BRAUD**, EP Mu Bretagne/SMu Coëtquidan

**Autres participants :**

**Mme AGOGUÉ**, SIDPC, Préfecture du Morbihan

**Absents excusés :**

**M. VAILLANT** – chef du SIDPC (préfecture du Morbihan), **M. DIDIER** – commandant de la base de défense Vannes-Coëtquidan, **M. PIERRE** – directeur de l'EP Mu Bretagne

**Absents :**

Représentant de l'inspection du travail dans les armées, représentant(s) de la communauté de communes du pays de Guer, représentant(s) de l'association SOS Brocéliande

## GLOSSAIRE

**CLIC** : Comité Local d'Information et de Concertation  
**CSS** : Commission de Suivi de Site  
**SIDPC** : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile  
**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
**EP Mu** : Établissement principal munitions Bretagne  
**DMu** : Dépôt de munitions  
**SMu** : Section munitions (rattachement administratif et fonctionnel à l'EP Mu Bretagne)  
**PPRT** : Plan de Prévention des Risques technologiques  
**PLU** : Plan local d'urbanisme

M. DELMON ouvre la réunion puis présente l'ordre du jour. Il passe ensuite la parole à M. JOSSE qui souhaite la bienvenue aux participants de cette réunion et rappelle qu'en 2014 le PPRT relatif au dépôt de munitions de Coëtquidan et le PLU de la commune de Beignon ont été approuvés.

M. DELMON propose de passer à l'examen de l'ordre du jour du CLIC.

### **Point n°1 : validation du compte-rendu du 29 octobre 2013**

Après consultation de l'ensemble des membres présents, ce dernier est adopté en l'état.

### **Point n°2 : évolutions du site et actions menées par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs depuis le CLIC du 29 octobre 2013 (diaporama – annexe 1)**

Mme GUILLAUME pour l'EP Mu Bretagne présente le diaporama : la révision quinquennale de l'étude de dangers du dépôt de munitions est en cours de finalisation. Elle prévoit des mesures de réduction du risque à la source et par conséquent une réduction des zones d'effet de surpression.

M. JOSSE souhaite savoir ce que signifie la réduction de timbrage. Mme Guillaume explique qu'il s'agit d'une diminution de la quantité d'explosifs stockés dans le dépôt de munition.

M. JOSSE s'arrête sur la cartographie de la page 3 et demande si la réduction de la zone d'effet (tracé bleu) signifie que le périmètre du PPRT sera réduit. Il ajoute que cette diminution permettrait de récupérer 1,5 ha de terrain qui pourrait redevenir constructible. Dans ce cas, il serait nécessaire de modifier/réviser le PLU.

Mme LE THENAFF précise qu'en cas de réduction des seuils d'effet, il faudrait aussi réviser le PPRT.

Mme GUILLAUME termine sa présentation par le système de gestion de la sécurité qui n'appelle aucun commentaire de la part des participants.

### **Point n°3 : bilan de la dernière inspection et projet de réduction de la zone d'effets surpression (diaporama – annexe 2)**

M. BERNAILLE pour l'inspection des installations classées présente ce document.

Le sergent LE CAIN précise que le bâtiment concerné par la zone « PRO 1 » n'est utilisé que quelques fois par an, le vendredi après-midi.

M. JOSSE souhaite connaître le délai pour les nouvelles modélisations qui feront suite à l'analyse de l'étude de danger.

M. BERNAILLE répond que l'étude de dangers est en cours de signature à l'EP Mu. Une fois qu'il l'aura réceptionnée, il fera un rapport d'analyse pour l'approuver ou formuler des remarques. La réponse interviendra à l'été 2015. Il précise que c'est suite à la décision ministérielle de fermeture d'un certain nombre de dépôts gérés par le Service Interarmées des Munitions (SIMu) (passage de 19 à 14 dépôts d'ici à 2019), décision prise après l'approbation du PPRT de Coëtquidan, que les structures pérennisées dans leur activité ont pu faire de nouvelles propositions (notamment diminution de timbrage pour le dépôt de Coëtquidan).

Mme GUILLAUME confirme que la réduction de timbrage présentée sera effective dès l'envoi de l'étude de dangers à l'inspection des installations classées.

Mme LE THENAFF précise que l'on dispose de peu de documents sur la révision des PPRT. Elle estime qu'en cas de modification notable de la cartographie des aléas il faudra certainement un nouvel arrêté de prescription et une nouvelle enquête publique.

M. JOSSE souhaite une nouvelle réunion si l'instruction de l'étude de dangers par l'inspection des installations classées valide la réduction de la zone d'effet et donc entraîne la révision du PPRT et du PLU. Il s'interroge sur le statut des 1,5 ha qui peuvent potentiellement sortir de la zone du PPRT et devenir constructibles alors qu'ils font l'objet aujourd'hui d'une procédure d'inscription en espace boisé classé. Mme LE THENAFF propose d'interroger le service de l'urbanisme en vue de connaître la procédure qu'il conviendrait de mettre en œuvre sur ce dernier point.

M. MARTIN souhaite qu'en cas de nouvelle cartographie celle-ci soit diffusée au bureau instructeur des permis de construire des collectivités.

Mme LE THENAFF précise que le PPRT doit être annexé en tant que servitude d'utilité publique au PLU.

M. DELMON propose d'organiser une réunion pour faire le point sur l'évolution de ce dossier en juillet 2015. Cette réunion permettra par ailleurs d'installer la commission de suivi de site (CSS) qui remplacera le CLIC.


#### Point n°4 : questions diverses

M. PEGEAUD souhaite pouvoir consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sur le PPRT. Mme LE THENAFF lui répond que toute personne peut prendre connaissance de ces documents à la préfecture (SIDPC) ou en mairie de Beignon et Campénéac. Ils y sont tenus à disposition du public dans un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils sont également consultables en ligne sur le site internet des services de l'Etat. Le lien lui sera communiqué.

Aucune autre observation n'étant formulée, M. DELMON lève la séance à 15h50 en remerciant l'ensemble des participants de leur présence.

Le maire de Beignon

Le directeur de cabinet

  
Yves JOSSE  


  
Romain DELMON